

Cir-1920-078
Ain Najm, le 3 Janvier 2020

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS DES ELEVES 2020-2021

I - Nouvelles admissions à la maternelle :

Remise des dossiers : du mercredi 8 au vendredi 24 janvier 2020

Conditions d'admission :

- Les enfants nés avant le 31 janvier 2018 pour la Petite Section
- Les enfants nés avant le 31 janvier 2017 pour la Moyenne Section
- Les enfants nés avant le 31 janvier 2016 pour la Grande Section

Procédure à suivre :

- a- Remplir la demande d'inscription et la fiche médicale que vous pourrez retirer au service d'accueil de l'établissement ou que vous trouverez sur le site: **www.ainnajm.sccc.edu.lb**
- b- Se présenter personnellement (père ou mère) pour remettre la demande dûment remplie avec les documents justificatifs exigés* au bureau de l'admission avant le 24 janvier 2020 de 9h00 à 12h00.
- c- Attendre un message de l'établissement vous fixant un rendez-vous avec la directrice.
- d- Se présenter avec l'enfant pour le test d'admission suite à un message SMS et un mail de la part de la direction.

NB. : Les frais d'ouverture du dossier s'élèvent à 800,000 L.L.

Les enfants qui ont des frères et sœurs au collège doivent présenter le dossier de la nouvelle admission du 8 au 17 janvier 2020 pour réserver leur place.

Tout retard pour la présentation des dossiers pourrait avoir des retombées, à savoir le refus catégorique du dossier.

II – Admission niveaux supérieurs:

Remise des dossiers : du mercredi 8 au vendredi 24 janvier 2020

Procédure à suivre :

- a- Remplir la demande d'inscription et la fiche médicale que vous pourrez retirer au service d'accueil de l'établissement ou que vous trouverez sur le site: **www.ainnajm.sccc.edu.lb**
- b- Se présenter personnellement (père ou mère) au Bureau d'admission muni de la copie originale du bulletin de notes.

- c- Réussir le test d'évaluation (maths, sciences, arabe, français) qui aura lieu le **samedi 4 avril 2020 de 8h30 à 12h00**. Les notions à étudier seront postées sur le site à partir du 23 Mars 2020.
- Les résultats du test seront envoyés par mail et/ou SMS **le lundi 4 mai 2020**.
Les élèves admis passeront au bureau de l'économat du collège pour finaliser leur inscription (Les frais d'ouverture du dossier s'élèvent à 800,000 L.L.) et présenter les documents justificatifs* sans lesquels la demande ne sera pas prise en considération.

*** Les documents justificatifs exigés:**

- Lettre de motivation rédigée en français ou en anglais (justification du choix de l'établissement).
- 2 photocopies de la carte d'identité **ou** d'un extrait de l'état civil individuel ne dépassant pas les 6 mois
- 1 photocopie de l'extrait de l'état civil familial
- 2 photos passeport.
- 1 photocopie du passeport étranger (double nationalité)
- Si l'élève a déjà fréquenté un autre établissement: un certificat de bonne conduite avec son numéro au ministère de l'éducation nationale légalisé, en plus du **livret scolaire** (PS, MS, GS ne sont pas concernées)

III- Réinscription des élèves du collège :

Remise des formulaires de réinscription du Lundi 3 février au vendredi 14 février 2020

Tout défaut de paiement des frais de réinscription pourrait avoir des retombées, à savoir le refus catégorique des élèves pour l'année 2020-2021.

Procédure à suivre :

- a- La réinscription des élèves du collège aura lieu à partir du Lundi 3 février au vendredi 14 février 2020.
- b- Les formulaires de réinscription dûment remplis (qui **vous seront envoyés ultérieurement**) seront remis aux responsables des cycles dans les délais fixés ci-dessus.
- c- **Les frais de réinscription** : 200,000 L.L. seront déduits du total du dernier versement pour l'année 2020-2021. Le paiement de cette somme est **obligatoire** et ne sera remboursée que si le collège oriente l'élève vers un autre établissement. En cas de changement d'établissement décidé par les parents, la somme ne sera plus remboursée.
- d- **Transport** : une circulaire précisant tous les détails concernant le transport vous sera communiquée en juin.

La Direction